

## **ÉTUDES SUR LE MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE** *(C. Lieber, D. Pallier ; Rapport annuel 1999)*

Ainsi que l'a exprimé M. GROSHENS, président du Conseil supérieur des bibliothèques, au congrès de l'ABF à La Rochelle, en mai 1999, "le CSB souhaite approfondir les intuitions qu'il a pu exprimer sur le métier de bibliothécaire et étayer ses convictions à ce sujet. Il tente de le faire en s'associant à l'Inspection générale des bibliothèques, l'autre instance qui avec lui est susceptible de porter un regard en quelque sorte transversal sur les bibliothèques. Le CSB a reçu dans son entreprise le soutien des directions d'administration centrale compétentes sur ces sujets". On trouvera ci-après le résumé des résultats de deux études, menées dans ce cadre par des inspecteurs généraux (C. LIEBER et D. PALLIER).

La première enquête présentée a porté sur la mobilité et les parcours professionnels des conservateurs d'État, à partir du dépouillement des dossiers et des procès-verbaux de commissions administratives paritaires. La seconde étude concernait l'activité de publication des conservateurs, corps défini comme le personnel scientifique des bibliothèques. Elle avait deux volets : l'examen des publications d'un échantillon de conservateurs de différentes promotions, d'une part ; le dépouillement des principales revues professionnelles et de corpus récents touchant les bibliothèques, pour identifier l'activité d'écriture des conservateurs, dans les différents types de bibliothèques. C'est le second volet qui est présenté ici.

L'objectif était d'apporter des éléments sur le métier de bibliothécaire, non plus sous l'angle de la formation, mais en décrivant des aspects de l'exercice du métier. L'étude du mouvement permettait de faire apparaître l'unité du métier, mais aussi l'attractivité relative des différents types de bibliothèques, le poids relatif de l'expérience professionnelle dans les carrières. Quant à l'étude des publications à dominante professionnelle, on peut penser qu'elle donne un éclairage sur la responsabilité intellectuelle des conservateurs : connaissance des contenus, approfondissement des techniques. Ces études ne constituent que quelques pierres de l'édifice. Leur principal mérite est de n'avoir pas de précédents récents, d'apporter des éléments d'évaluation utiles dans un cadre administratif parcellisé. L'indisponibilité de sources comparables n'a pas permis d'étendre la réflexion à la fonction publique territoriale, ce que l'Inspection regrette, car les relations entre fonction publique d'État et fonction publique territoriale (recrutement, mobilité) sont des enjeux importants.

### **1. Mouvement et métier**

Les mutations et les candidatures à des emplois de direction constituent des moments importants dans les carrières du personnel scientifique des bibliothèques. Lors des commissions administratives paritaires (CAP) se croisent trois visions du métier : celle des personnels, qui ont l'initiative et dont les représentants participent à la décision, celle de l'administration gestionnaire des corps et celle des tutelles locales des bibliothèques.

L'examen des CAP a donc paru constituer une source offrant quelques aperçus sur le "cœur du métier" et, à tout le moins, sur le cadre d'exercice du métier de conservateur.

Cette étude a été faite sur les dix dernières CAP, de décembre 1994 à juin 1999. On a distingué trois niveaux d'emplois (directions, responsabilités administratives, de formation et de coopération, autres emplois) et examiné les différents types de bibliothèques dans leur cadre géographique (Île-de-France et autres régions).

#### **Cinq questions ont été posées :**

➤ Les corps scientifiques des bibliothèques ont vocation interministérielle. Ils se partagent de manière dominante entre le ministère de l'Éducation nationale (services communs de documentation des universités - SCD, bibliothèques de grands établissements, services de formation et de coopération...)

et le ministère de la Culture (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, bibliothèques municipales classées, conseillers pour le livre et la lecture...).

Y-a-t-il unité du métier ou bien des spécialisations fortes et définitives ? Pour répondre à cette question on a examiné l'aspect interministériel des mutations, les mouvements entre bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques, etc.

➤ Les conservateurs sont répartis sur tout le territoire, mais le regroupement de bibliothèques et d'effectifs en Île-de-France est marqué (54 % des emplois). Quelle est la communication entre région parisienne et province, quelle est la communication entre régions, Île-de-France mise à part ?

➤ L'examen des CAP montre que les différents types de bibliothèques et les différentes régions n'ont pas la même attractivité. Quelles sont les bibliothèques les plus attractives ? Quels sont les critères de choix d'une mutation ou d'une direction ?

➤ L'attractivité inégale des bibliothèques a des conséquences sur la façon dont les postes sont pourvus. On a essayé de quantifier le phénomène et d'en examiner les retombées par type d'établissement, analyse qui concerne plus la gestion des corps que le cœur du métier.

➤ Les emplois de direction constituent un sous-ensemble du champ de l'enquête. La prise de responsabilité dans le métier mérite étude. On a essayé de préciser les conditions de nomination à ces emplois. De même on a examiné les caractéristiques du mouvement du corps des conservateurs généraux, qui ont vocation à diriger. Après avoir examiné quels postes sont demandés, on examine pourquoi tel candidat est retenu plutôt que tel autre.

L'exercice a naturellement ses limites. Mené rétrospectivement, il traduit des mouvements vers des types d'établissements et non vers des postes précis. Il fait apparaître les conditions de passage entre les différents cadres du métier et non des trajectoires individuelles.

Deux approches n'ont pas été approfondies. La première concernait la prise en compte de la parité dans la mobilité. Après avoir constaté que les candidates faisaient au moins jeu égal avec les candidats sur les postes les plus recherchés, on n'a pas essayé de mettre systématiquement en tableaux les résultats des hommes et des femmes. Une autre approche possible était d'examiner l'importance de l'âge des candidats. L'âge est une donnée qui ne figure pas dans les documents de CAP. On a essayé de connaître le poids de l'âge et de l'expérience, en examinant le lien entre niveau de grade et nomination à des emplois de direction.

On constatera que les analyses proposées sont généralement plus significatives pour les bibliothèques universitaires ou les bibliothèques municipales que pour la Bibliothèque nationale de France. Cela est dû aux sources. Les CAP donnent peu d'informations sur cette grande bibliothèque et parfois les données de base (postes vacants) sont incertaines.

Il y a deux CAP par an. Lors de chacune d'elles, la mobilité (mutation, nomination à une direction) concerne en moyenne 3,25 % du corps des conservateurs et conservateurs en chef. Les candidatures sont naturellement plus nombreuses : une candidature sur trois est satisfaite. On ne peut encore caractériser le mouvement (irrégulier) des conservateurs généraux. Il serait utile de comparer la mobilité du personnel scientifique des bibliothèques à celle de corps homologues. L'inspection cherche les sources de telles comparaisons.

### 1.1. Unité du métier ?

58 % des emplois du personnel scientifique des bibliothèques relèvent du ministère de l'Éducation nationale, 41 % du ministère de la Culture et 1 % d'autres ministères. Au sein de chaque ministère, les bibliothèques ont des caractéristiques propres. On distingue habituellement deux grands ensembles : les bibliothèques publiques (bibliothèques municipales, Bibliothèque publique d'information), et les bibliothèques spécialisées (Bibliothèque nationale de France, bibliothèques universitaires et de grands établissements). Cette situation aboutit-elle à des spécialisations affirmées, ou bien la mobilité demeure-t-elle forte d'un type de bibliothèque à un autre, tout au long des carrières ?

On constate que la mobilité interministérielle et interétablissements est forte **en début de carrière**. A ce niveau, les bibliothèques du ministère de l'Éducation nationale (bibliothèques universitaires et de grands établissements) fournissent 66 % des recrues de la Bibliothèque publique d'information, 46 % de celles de la Bibliothèque nationale de France et 39 % de celles des bibliothèques municipales classées.

Parallèlement, les bibliothèques du ministère de la Culture fournissent 44 % des recrues des bibliothèques de grands établissements et 27 % de celles des bibliothèques universitaires d'Ile-de-France, avec une forte part de conservateurs venant de la BnF dans les deux cas. Les bibliothèques du ministère de la Culture fournissent aussi 33 % des recrues des bibliothèques universitaires de province. Dans ce cas, ce sont les conservateurs de bibliothèques municipales qui représentent la plus forte part des entrants, devant d'assez nombreux conservateurs de la BnF.

**Au niveau des postes de responsabilité et direction, la mobilité est moindre, mais réelle :**

- 30 % des conseillers pour le livre et la lecture, 25 % des recrues de la direction du Livre et de la Lecture et 20 % des directeurs de bibliothèques municipales classées viennent des bibliothèques du ministère de l'Éducation nationale. Il s'agit de conservateurs de bibliothèques universitaires pour l'essentiel. Les emplois de conseiller pour le livre ont été pourvus pour moitié par des conservateurs exerçant dans des services de formation.

- 57 % des recrues de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), 33% des directeurs de bibliothèques de grands établissements, 27 % des directeurs de bibliothèques d'IUFM, 15 % des directeurs de bibliothèques universitaires d'Île-de-France et 10 % des directeurs de BU d'autres régions viennent des bibliothèques du ministère de la Culture.

Les établissements d'origine sont différents. Les directeurs des bibliothèques de grands établissements viennent de la BnF. Celle-ci fournit 50 % des recrues "culture" de l'ENSSIB, de l'ABES ou des bibliothèques universitaires d'Île-de-France, un tiers des directeurs "culture" de bibliothèque universitaire provinciale ou de bibliothèque d'IUFM. Parmi les recrues "culture", les bibliothèques municipales classées et bibliothèques départementales de prêt ont parallèlement fourni deux directeurs sur trois pour les bibliothèques universitaires et les bibliothèques d'IUFM en province, la moitié des recrues de l'ENSSIB et de l'ABES, un directeur sur deux en BU parisienne.

L'analyse de la profession faite en 1988 par B. SEIBEL avait noté l'importance différente des pratiques descriptives (description des contenus) et des pratiques prescriptives (sélection de biens culturels) entre bibliothèques spécialisées et bibliothèques publiques. Il ne semble pas que les différences de pratique pèsent beaucoup en début de carrière. Plus tard, seules les directions de bibliothèques universitaires semblent exiger une spécialisation. Trois types de compétences sont attendues d'un directeur de bibliothèque : compétence administrative, compétence technique (bibliothéconomie, informatique, conception de locaux), compétence scientifique (réponse aux besoins des disciplines). La spécialité universitaire paraît relever du troisième secteur de compétences.

## 1.2. Géographie du métier

L'examen du mouvement fait apparaître un ancrage géographique, sensible pour les emplois d'adjoints comme pour les emplois de direction.

En **région parisienne**, les provinciaux pourvoient 22 % des emplois de base vacants à la Bibliothèque publique d'information, 26 % des emplois vacants à la Bibliothèque nationale de France et dans les services communs de documentation (SCD) des universités. Les bibliothèques de grands établissements et bibliothèques spécialisées puisent essentiellement dans le vivier bcal d'Île-de-France.

En ce qui concerne les emplois de direction, les provinciaux pourvoient 17 % des directions de SCD parisiens.

**Dans les autres régions**, pour les emplois de base, la différence est forte suivant les types de bibliothèques.

50 % des emplois de bibliothèques municipales classées accueillent des Parisiens, ce qui souligne un profil ou une image BMC spécifique. Le mouvement de Parisiens vers les SCD provinciaux (23 %) est comparable à celui des provinciaux vers les SCD d'Île-de-France.

20 % des directions de bibliothèques municipales classées sont pourvues par des Parisiens. Le pourcentage est bien moindre pour les bibliothèques universitaires (7 %). Certes, le découpage d'anciennes bibliothèques interuniversitaires s'est accompagné de nominations de candidats locaux. Cependant, si on déduit ces cas particuliers, le pourcentage ne s'élève qu'à 11%.

**L'ENSSIB** puise également en Île-de-France et dans l'ensemble des autres régions, affirmant le rôle de la formation comme point central.

Mis à part le cas des bibliothèques municipales classées et de l'ENSSIB, **les pourcentages de mobilité interrégionale sont généralement inférieurs aux pourcentages constatés pour la mobilité interministérielle et interétablissements.**

**Au vu de l'ensemble des tableaux établis**, on note que le mouvement des candidats directeurs, de Paris vers la province (7), de la province vers Paris (4), est proche et limité dans les deux sens. Pour les emplois identifiés, les Parisiens sont à peine plus nombreux (8) à prendre ces emplois en région, que les provinciaux en Île-de-France. Pour les emplois de base, 47 Parisiens sont allés dans d'autres régions dans la période considérée, tandis que 38 provinciaux prenaient des emplois en région parisienne.

**L'analyse du mouvement interne aux régions** montre l'importance des sous-ensembles géographiques. Une large part des mouvements "régionaux" sont en fait des mouvements locaux.

Tous types de postes confondus, 40 % des mouvements régionaux se produisent entre des bibliothèques ou services de la même ville. 43,5 % des emplois de direction ont été obtenus sur place. On ne voit de fort mouvement interrégional que parmi les jeunes conservateurs, particulièrement ceux des SCD (où 74 % des mutations provinciales se sont faites entre des villes différentes). Peut-être cette situation découle-t-elle des créations de postes dans le secteur universitaire.

Sur 122 postes offerts en BU en province, 28 (23 %) ont été pourvus par des candidats venant d'Île-de-France et 84 (69 %) par des candidats venant d'autres régions (dont 22 locaux). La Bibliothèque nationale de France est la principale source parisienne. Le mouvement interrégional est surtout un mouvement entre SCD. Mais le mouvement local est un mouvement des bibliothèques municipales classées (et éventuellement des bibliothèques départementales de prêt) vers les bibliothèques universitaires. On le constate à Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Montpellier... et il est plus fort que le mouvement des bibliothèques universitaires vers les bibliothèques municipales. Mouvement dû au retour à l'État, à des conditions de travail plus favorables, à de meilleures perspectives de carrière ?

En bibliothèque municipale, la Bibliothèque nationale de France est le principal pourvoyeur parisien, suivi des bibliothèques interuniversitaires et des services communs de documentation des universités. Le mouvement entre bibliothèques municipales classées est assez fort.

Le métier de conservateur porte le poids d'un partage géographique : un groupe Île-de-France et des régions inégalement dotées. Si on considère qu'il y a deux grands ensembles, ceux-ci communiquent pour un quart à un cinquième des vacances. Mais la réalité est plus complexe.

### 1.3. Attractivité des emplois

La situation varie fortement. Suivant les régions, les bibliothèques disposent de viviers de taille inégale. Les conséquences sont visibles dès que l'on entreprend de lister le nombre des candidatures par types de postes et par villes.

En **Île-de-France**, emplois de direction et emplois d'adjoints attirent des candidatures nombreuses (12 bibliothèques ont attiré de 6 à 17 candidats). On peut en déduire une hiérarchie des emplois de direction. Le cœur du métier se situe au centre de Paris et dans les bibliothèques de conservation et de recherche (de grande ou de petite taille, petites bibliothèques de grands établissements et

bibliothèques interuniversitaires de tailles diverses), avec un plus pour les bibliothèques où les charges de gestion n'écrasent pas le travail scientifique. La forte demande gomme les distorsions entre disciplines. La seule bibliothèque municipale classée du secteur (Versailles) a été un des postes les plus demandés.

Des distorsions apparaissent plus clairement quand on examine l'attractivité des emplois de simple conservateur. On note la cote de la Bibliothèque publique d'information, la préférence affirmée pour les bibliothèques de recherche et de conservation, pour les services communs de la documentation de lettres et sciences humaines ou de médecine. Les bibliothèques les moins recherchées sont éloignées du centre de Paris, ont une spécificité disciplinaire (sciences) et/ou ne relèvent pas des cadres habituels (universités, grands établissements). Cela signifie que leur personnel n'est pas entièrement professionnel, que leur budget est construit sur des normes propres à l'établissement, que la promotion peut être plus lente...

Les administrations centrales constituent un cas particulier, attirant de manière irrégulière soit des conservateurs expérimentés, soit des conservateurs en tout début de carrière.

**Dans les autres régions**, le paysage est divers :

- De manière générale, le décalage est considérable par rapport à Île-de-France.

- Le nombre de candidatures aux directions de SCD et de BMC est souvent comparable. Ces directions attirent de 5 à 1 candidats. Le candidat unique est plus fréquent en bibliothèque municipale classée, alors que leur image demeure souvent plus forte que celle de la bibliothèque universitaire.

- Une zone de faibles candidatures s'étend. Elle concernait le Nord, la Picardie, l'Est, la Normandie, le Limousin. Elle touche maintenant la Champagne, le Centre, la Franche-Comté. Bordeaux, Clermont-Ferrand, Strasbourg, des villes bretonnes n'ont plus de file d'attente. Des postes en Rhône-Alpes (Chambéry, Saint-Étienne) peuvent n'avoir pas de candidat.

La comparaison des données relatives aux postes de direction (bibliothèques publiques et universitaires, IUFM) et aux autres postes de responsabilité (conseiller pour le livre et la lecture, responsable d'un centre de formation...) montre qu'une tendance régionale défavorable concerne à peu près également tous les postes de la région. Un bilan périodique mériterait d'être fait sur les villes de très faible attractivité, pour identifier les causes ponctuelles ou structurelles de la situation et apporter un correctif systématique.

L'attractivité des directions de bibliothèques d'IUFM est géographiquement comparable à celle des bibliothèques universitaires, avec des points de forte demande (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes) et de faible demande (Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges). Les emplois d'IUFM semblent cependant moins connus. Faut-il les évaluer et les promouvoir ?

- Le découpage des anciennes BIU montre que ce sont souvent les universités à dominante scientifique et technique (Bordeaux I, Lille I, Strasbourg I, INP de Lorraine...) qui attirent peu. On sait que le concours de recrutement de conservateurs devrait être corrigé pour recruter plus de conservateurs de formation scientifique.

- L'ENSSIB est attractive, au-delà du fort vivier Rhône-Alpes, ce qui montre que le travail de formation est un pan du métier valorisé à ce niveau. Les centres régionaux de formation suivent le sort de leur région. Le monde des unités régionales de formation à l'IST (URFIST) est plus étroit et leurs perspectives sont moins claires.

Pour compléter l'analyse de l'attractivité des emplois, il serait nécessaire de mettre en relief les bibliothèques ou types de bibliothèques dont les personnels ne partent pas. Cela permettrait de confirmer ce qui rend des bibliothèques attirantes : leurs missions, leur prestige, un régime de congés et d'horaires favorable... ?

#### 1.4. Postes pourvus par mutation

La hiérarchie des vœux des conservateurs, la non attractivité de certains postes, ont des conséquences sur la façon dont les emplois sont pourvus, **par type d'établissement**.

Si le taux de couverture des emplois de direction est souvent élevé, il n'en va pas de même pour les autres emplois. Un poste peut se trouver proposé successivement à plusieurs CAP. Le cumul des données des CAP donne les taux de couverture suivants :

- 55 % des emplois offerts à la Bibliothèque nationale de France,
- 52 % des emplois offerts dans les bibliothèques universitaires d'Île-de-France,
- 35 % des emplois offerts dans les bibliothèques universitaires des autres régions,
- 34 % des emplois offerts dans les bibliothèques municipales classées.

Ce cumul grossit le trait. Il a conduit à examiner le détail des emplois vacants après CAP, qui doivent être pourvus par une forte proportion de conservateurs sortant de l'ENSSIB.

Mais en conclusion, il semble bien que les bibliothèques municipales classées, les bibliothèques universitaires et la Bibliothèque nationale de France fonctionnent comme des bibliothèques d'application. D'autres bibliothèques bénéficient au contraire d'un recrutement constant de candidats expérimentés (Bibliothèque publique d'information, bibliothèques de grands établissements). Constituent-elles le cœur du métier ?

#### 1.5. Postes de direction

On a vu dans les paragraphes 1, 2 et 3, que les emplois de direction correspondent à un choix de carrière, souvent précédé par le choix d'un type d'établissement et par un choix géographique.

Si on peut obtenir une direction en changeant de type d'établissement, ou en changeant de région, ce n'est pas la voie la plus aisée. La "perméabilité" existe entre bibliothèques universitaires et BnF en direction des bibliothèques municipales classées, de la BnF en direction des bibliothèques de grands établissements... La faible mobilité d'une direction provinciale vers un service commun de documentation parisien s'assortit d'exceptions. Ainsi la direction du SCD de Paris 10, une des plus importantes bibliothèques universitaires d'Île-de-France, a échu à un directeur de bibliothèque départementale de prêt provinciale contre six candidats parisiens.

Cependant la concurrence demeure très différente suivant les lieux, généralement forte en Île-de-France, très inégale pour les directions provinciales, encore que la période examinée ait été marquée par un mouvement de retour à l'État de directeurs de bibliothèques départementales, phénomène qui a accru le nombre des candidatures à des emplois de direction.

Il a paru utile d'examiner en complément trois éléments de la gestion des postes de direction.

Un de ces éléments constitue un complément d'information sur **l'organisation de la mobilité**. On a examiné les **nominations sur place**. Celles-ci sont rares dans les services communs de documentation d'Île-de-France. On en constate dans les SCD des régions, au cours de la période examinée, mais essentiellement dans le cas de découpage d'anciennes bibliothèques interuniversitaires. La nomination sur place est en revanche constatée dans plus d'un quart des cas dans les bibliothèques municipales classées.

A propos de **l'attractivité des emplois** il était également utile de faire un point sur les **candidatures uniques**, exceptionnelles dans les bibliothèques universitaires, pas rares dans les bibliothèques municipales classées.

Une question plus générale était **le lien entre le grade, l'expérience professionnelle et la nomination aux emplois de direction**.

Globalement les conservateurs en chef sont très nombreux à postuler et à l'emporter, même pour des emplois parisiens demandés par des conservateurs généraux. Mais, dans deux catégories, les

conservateurs généraux et les conservateurs de 2<sup>ème</sup> classe, le pourcentage de candidats nommés à des postes de direction est supérieur au pourcentage des candidatures de la catégorie.

Les conservateurs généraux sont candidats et nommés aux bibliothèques interuniversitaires de Paris, à des services communs de documentation d'universités de province. Ils sont moins intéressés par les SCD de Paris, postes pourvus de manière dominante par des conservateurs en chef, comme les SCD de province. Lorsqu'un conservateur de 2<sup>ème</sup> classe est nommé directeur de bibliothèque universitaire, soit il a accumulé de l'expérience dans d'autres fonctions, soit le poste n'a attiré que des candidats de ce grade.

Les bibliothèques de grands établissements et autres bibliothèques du ministère de l'Éducation nationale accueillent plutôt des conservateurs en chef comme directeurs, voire des conservateurs.

Les bibliothèques des autres ministères ont un profil proche des bibliothèques universitaires, mais l'établissement peut retenir sur profil un jeune conservateur face à plusieurs concurrents.

Pour les nominations aux directions de bibliothèques municipales classées, les municipalités retiennent des candidats à tous les niveaux de carrière.

L'expérience et le grade conservent un poids. Il est inégal suivant les types d'établissement. Un mouvement de nomination préférentielle de candidats jeunes est apparu.

Des questions supplémentaires pourraient être posées à propos des nominations aux emplois de direction : Quels ont été les critères de choix décisifs ? Qui a emporté la décision ? A-t-elle été partagée entre les représentants du personnel, l'administration et l'établissement de tutelle, municipalité ou université ? Quels sont actuellement les points forts sur lesquels on départage les candidats et éventuellement les situations ou provenances pénalisantes ? Les réponses sont probablement claires à l'issue de la CAP. Mais ce n'est pas porté au procès-verbal. Ces données sont difficilement reconstituables a posteriori par des rédacteurs qui ne sont pas membres de la CAP des conservateurs.

#### 1.6. Mouvement des conservateurs généraux

Statutairement, les conservateurs généraux sont chargés de fonctions supérieures de direction, d'encadrement, de coordination ainsi que d'études et de conseil comportant des responsabilités particulières.

Ce corps connaît une mobilité irrégulière et celle-ci semble diminuer. Le mouvement, axé au départ sur les principaux emplois de direction, a porté ensuite sur des niveaux de responsabilité plus divers.

On a examiné quels étaient les postes demandés et obtenus. Ils vont des grandes bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales classées à des postes liés à un intérêt individuel et géographique. Sont apparues des demandes de conservateurs généraux en difficulté dans leur poste, qui se portent candidats par obligation à des emplois de niveau moindre.

On a examiné également les cas où un conservateur général candidat n'avait pas été nommé, situation constatée en bibliothèque universitaire comme en bibliothèque municipale classée. Depuis 1997, il apparaît que le label conservateur général n'a pas un poids décisif, notamment en région. Sur un modèle "industriel", l'âge et le niveau de grade paraissent parfois devenir un handicap. Cela peut expliquer le faible mouvement du corps.

## 2. Les publications scientifiques des conservateurs d'État

L'exploration de cet aspect du métier de conservateur a été entreprise de deux côtés, par des chemins distincts, pour tenter d'éclairer de manière différente et complémentaire ce domaine particulier et mal connu. On peut en effet imaginer des conservateurs publiant soit dans le champ professionnel de la bibliothéconomie (au sens large), soit s'impliquant dans d'autres centres d'intérêts, proches ou éloignés de leur fonction, avec une activité de publications originales et variées qui viennent enrichir leur métier de base. Deux méthodes ont été employées. Une enquête concernant les publications hors champ strictement bibliothéconomique a été lancée par le Conseil supérieur des bibliothèques auprès des conservateurs de trois promotions de l'ENSB / ENSSIB et de l'École des chartes (1969, 1982, DCB 3). La seconde approche, dont il sera question ici, a porté sur le dépouillement par l'IGB (Jean-Marie ARNOULT, Claudine LIEBER, Denis PALLIER) d'un certain nombre de publications professionnelles, forcément limité par les forces de travail qui ont pu y être consacrées.

### 2.1. Champ, caractéristiques, méthodologie

L'analyse a été menée sur plusieurs types de publications professionnelles. Ont été pris en compte :

- L'**Histoire des bibliothèques françaises** (4 volumes, publiés entre 1988 et 1992)
- L'**Histoire de l'édition française** (4 tomes, publiés entre 1982 et 1986)
- Le **Bulletin des bibliothèques de France**, sur dix ans (1989, n°1 - 1998 n°6)
- Le **Bulletin de l'ABF**, sur six ans (1989, n°142 - 1994, n°162).

Ont été également passés en revue les auteurs ayant publié dans la collection "**Bibliothèques**" du Cercle de la librairie.

Les membres du corps des conservateurs participent dans des pourcentages significatifs à des sommes dont la valeur scientifique est reconnue, comme les deux premiers corpus cités. Le comptage a privilégié les articles longs, qui supposent un assez fort engagement intellectuel (alors qu'une part des encadrés pouvait être un travail accessoire, ou un travail ès fonctions).

Si on additionne les chiffres volume par volume, on relève que 48 % des auteurs d'articles de l'**Histoire des bibliothèques** sont des conservateurs (54 sur 113) et qu'ils ont apporté 53,5 % des articles.

28 % des auteurs d'articles de l'**Histoire de l'édition** sont des conservateurs (27 sur 97) et ils ont apporté 26,4 % des articles.

Le **Bulletin de l'ABF** contient de nombreuses contributions - en général autour de la vingtaine par numéro - parfois très courtes (1, 2 pages) ce qui multiplie le nombre d'intervenants. Sans jamais exclure le recours à des contributions extérieures à la profession stricto sensu, le bulletin est particulièrement ouvert aux professionnels des bibliothèques, personnel d'État ou en fonction dans les bibliothèques territoriales, qui représentent souvent les trois quarts des contributeurs.

Revue de l'Association des bibliothécaires français, le bulletin rend compte de ses congrès et séminaires annuels, ainsi que des travaux des diverses commissions, de l'activité de formation et des congrès de l'IFLA. On a donc été amené à enlever du dépouillement certaines contributions qui ne pouvaient pas être assimilées à des articles écrits pour une revue professionnelle (par exemple la transcription des interventions des représentants des administrations centrales), ou des comptes rendus schématiques.

Le **Bulletin des bibliothèques de France** construit ses numéros avec des articles plus étoffés et moins nombreux, émanant pour environ 60 % de conservateurs d'État et territoriaux, sauf exceptions justifiées par le sujet. Au cours des années, il a accueilli davantage d'articles, passant d'une moyenne de 8 articles à 12 ou 13 par numéro. Ont été exclus du champ de l'étude tous les comptes rendus d'ouvrages et les synthèses publiés par la revue sous le titre de "Tour d'horizon".

Les deux revues examinées dans cette étude ont, entre elles, des caractères comparables. Toutes deux composent des numéros en mêlant contributions de personnels de bibliothèque, de professionnels de la documentation ou de la formation avec des articles écrits par des représentants de l'interprofession et d'autres métiers : universitaires, sociologues, et dans une moindre mesure consultants, hommes politiques. L'appel à des regards extérieurs de professionnels étrangers y est également assez fréquent.

Le dépouillement de chacune des revues présente des difficultés communes : absence de toute notice de présentation des contributeurs (identification du statut, carrière, détail des fonctions exercées au moment de l'article), ce qui rend très difficiles à la fois le repérage des positions et l'étude des corrélations.

Seuls ont été retenus (sauf erreur) les articles écrits par des conservateurs d'État, à l'exclusion des conservateurs territoriaux ou de la Ville de Paris, et des conservateurs ayant travaillé pour l'essentiel de leur carrière en dehors de la fonction publique. Ont été gardés cependant les contributions des conservateurs d'État ayant opté pour la fonction publique territoriale après la décentralisation.

## 2.2. Résultats globaux

En cumulant les résultats des comptages sur **les deux ouvrages précédemment cités**, on constate que, si la part prise par les conservateurs dans la rédaction des articles n'est pas prépondérante, elle est cependant très importante (81 conservateurs, soit 39 % des auteurs). Parmi eux, les anciens élèves de **l'École des chartes** représentent la majorité : 48 auteurs, soit 59,2 % des conservateurs, dont 30 pour l'Histoire des bibliothèques (48 %), et 18 pour l'Histoire de l'édition (66 %). Il n'est pas surprenant que ceux-ci appliquent ainsi une formation d'historien.

Sur l'ensemble des numéros des **deux revues** dépouillées, on compte 436 articles et 467 conservateurs rédacteurs, en cumulant les auteurs et coauteurs de chaque numéro, et en prenant en compte les noms apparaissant plus d'une fois. Le nombre des conservateurs collaborant aux revues chute à 283 si l'on enlève les auteurs cités plus d'une fois.

## 2.3. D'où viennent ces conservateurs-auteurs ?

Dans le cas de **l'Histoire des bibliothèques**, les différents types de bibliothèques et services ont fourni des auteurs, en fonction ou honoraires. Le poids des principaux établissements, en nombre d'auteurs, est le suivant :

Bibliothèque nationale de France	18
Bibliothèques municipales classées	9
Inspection générale des bibliothèques	6
Bibliothèques universitaires	5
Ville de Paris	3
Bibliothèques de Grands établissements	2
Direction de la programmation et du développement universitaire	2

La **Bibliothèque nationale de France** est un foyer d'études, au-delà de sa propre histoire. Les **BMC** accueillent des personnels intéressés par un travail historique, de même que les bibliothèques de grands établissements. La part des **BU**, comme celle de **l'Inspection** et de **l'administration**, est liée à des personnalités pour qui l'écriture sur des matières professionnelles est une activité fréquente et naturelle, souvent liée à leur fonction. On retrouve du reste leurs noms dans l'analyse des autres publications.

Le palmarès offert par le dépouillement regroupé des **deux revues** offre quelques similitudes. La part prise par la **BnF** y est également importante, avec 18 % des contributions : 61 auteurs (92 occurrences) ont rédigé 80 articles, seuls ou en collaboration. Cependant les bibliothèques

universitaires arrivent en tête des fournitures d'articles avec 24 % des articles publiés : 111 occurrences pour 105 articles, qu'ont rédigé 74 auteurs.

L'ensemble constitué par les **administrations** (DLL et CLL, SDBD, CCN et ABES) arrive ensuite avec 12 % des articles publiés (57 occurrences) et 39 auteurs (respectivement 23 articles pour 17 auteurs, et 30 articles pour 22 auteurs).

Les **bibliothèques municipales** donnent 10 % des articles, soit 46 articles (49 occurrences) qui sont le fait de 37 auteurs. Les **BDP** fournissent 8 % des articles, soit 34 articles (34 occurrences) pour 21 auteurs.

On peut identifier également un ensemble " **formation**", constitué par les CFCB, l'ENSSIB et l'IFB, qui représente 6 % des contributions : 17 auteurs dont 10 en CFCB, 2 à l'IFB et 5 à l'ENSSIB (28 occurrences) crédités de 27 articles, dont 16 pour les CFCB, 4 pour l'ENSSIB et 7 pour l'IFB.

La **BPI** et la **Villette** amènent chacune 3 % des articles, soit 15 et 12 articles (27 occurrences), fournis par 17 auteurs (10 appartenant à la BPI, 7 à la Villette). L'**IGB** donne 11 articles (3 %) par 7 auteurs, le **CSB** 4 (1 auteur).

Les 12 % manquants se répartissent entre divers établissements ou institutions où les conservateurs sont appelés à exercer leurs fonctions : CNAM, CNDP, INRP, INIST, École Polytechnique, grands établissements, et bibliothèques de musées.

Si l'on cherche à comparer le nombre des auteurs, ainsi répartis par catégorie, aux effectifs affectés dans ces mêmes types d'établissements, le palmarès change de couleur.

Les 74 auteurs de **bibliothèques universitaires** forment le gros bataillon des contributeurs, mais ils ne constituent que 10 % des conservateurs y exerçant leurs fonctions.

La part de la **BnF** reste comparable aux calculs précédents : les 61 auteurs représentent 19 % des effectifs. Celle de la **BPI** est assez proche avec 16 % des effectifs se livrant à la pratique de l'écriture.

En bibliothèque territoriale, les 37 auteurs exerçant en **bibliothèque municipale** forment 24 % des conservateurs affectés dans ce type d'établissement. Un quart de l'effectif trouve donc le temps de faire part de son expérience et de ses réflexions. Le calcul ne peut être effectué pour **les BDP**, puisqu'un bon nombre de conservateurs d'État sont maintenant intégrés dans la FPT.

La part des **administrations** est loin d'être négligeable, même si le *BBF* n'est plus depuis longtemps le bulletin officiel des directions. 65 % des effectifs ont donné en effet des participations aux revues.

L'ensemble de la **formation** trouve également une place prépondérante puisque 65 % des conservateurs exerçant ce type d'activité la prolongent par l'écriture d'articles professionnels.

Le rapprochement entre le nombre des auteurs et les effectifs de chaque groupe identifié fournit ainsi un éclairage très différent. Certaines positions d'affectation semblent mettre davantage en situation d'écrire.

Curieusement, le contexte universitaire ne joue pas de rôle catalyseur en matière de conceptualisation ou simplement d'incitation à l'écriture, puisque la grosse majorité des conservateurs de bibliothèque universitaire ne fournit pas de contribution aux revues, malgré trois numéros du *BBF* entièrement consacrés aux bibliothèques dans le contexte universitaire. Une répartition des auteurs selon les sections n'est que partiellement possible, en raison de la difficulté d'identifier les positions, déjà évoquée en préambule. Il semble que les sections sciences soient bien représentées, devant les sections médicales, ce qu'explique pour partie l'intérêt et la culture de leur personnel en matière de nouvelles technologies. L'importance des sections sciences tient aussi à la présence de conservateurs/chercheurs y exerçant leurs fonctions.

L'activité de formation, la vie en administration centrale paraissent au contraire porter les personnels à retranscrire l'expérience ou les connaissances acquises dans la vie professionnelle. Les

établissements d'envergure nationale (BnF, BPI) favorisent certainement l'écriture, mais sans position majoritaire.

Le complément apporté par les grands établissements et bibliothèques spécialisées est limité (13 articles au total), et presque équivalent à l'apport des conservateurs de bibliothèques de musées avec un nombre réduit d'auteurs (10 articles, 5 auteurs). Enfin, exercer son métier en bibliothèque municipale pousse incontestablement à écrire, malgré le manque de temps et la multiplicité des activités.

<i>BBF 1989-1998 Bulletin ABF 1989-1994</i>	Nb d'articles	% des publications	Nb d'auteurs	% des conservateurs en exercice *
Bibliothèques universitaires	105 articles	24 %	74	10 %
Bibliothèques municipales	46 articles	10 %	37	24 %
BDP	34 articles	8 %	21	-
BnF	80 articles	18 %	61	19 %
Administrations centrales **	53 articles	12 %	39	65 %
Formation ***	27 articles	6 %	17	65 %
BPI	15 articles	3%	10	16 %
Villette	12 articles	3%	7	-
IGB	11 articles	3%	7	-
CSB	4 articles	1%	1	-
Divers	48 articles	12 %	28	-

\* Dans chaque type d'établissement

\*\* DLL et CLL (23 articles pour 17 auteurs), SDBD, CCN et ABES (30 articles pour 22 auteurs).

\*\*\* CFCB, ENSSIB et IFB (10 auteurs en CFCB, 2 à l'IFB et 5 à l'ENSSIB crédités de 16 articles pour les CFCB, 4 pour l'ENSSIB et 7 pour l'IFB).

#### 2.4. Quelle est la place des auteurs en bibliothèque ? De quoi parle-t-on ?

Les directeurs d'établissement se soumettent volontiers à l'obligation d'écrire. Il faut dire qu'un bon nombre d'articles sont rédigés *in situ*, pour rendre compte d'une action de la bibliothèque ou du service où sont affectés les conservateurs. La tendance des revues professionnelles, au fil des années, s'oriente vers l'organisation de numéros autour d'un thème central unique, quitte à regrouper plusieurs sujets en fin d'année, ce qui est la pratique du *BBF*. Le *Bulletin de l'ABF* consacre de toute manière un numéro au thème choisi pour le congrès annuel de l'association. Les deux revues s'organisent visiblement pour ne pas traiter les mêmes sujets en même temps, sauf lorsque l'actualité le réclame, comme lors du bicentenaire de la Révolution française en 1989. On évite ainsi de redoubler la prestation d'auteurs qui ont forcément leur domaine de spécialité ou de prédilection. Cependant les thématiques sont parfois proches. Les thèmes traités sont généralement transversaux, ce qui permet à plusieurs types d'établissements d'être présents à l'intérieur d'un même numéro. Certains sujets se prêtent moins à cette multipolarité : ainsi en est-il de "bibliothèque et école", "décentralisation", des numéros traitant des bibliothèques dans l'université, sans parler de ceux consacrés bien évidemment à la BnF par chacune des revues.

Les directeurs des SCD sont assez nombreux à publier : 34 directeurs, soit 46 % des auteurs universitaires, ont écrit 41 % des articles. Les sujets traités touchent à beaucoup de domaines, mais ce sont incontestablement les nouvelles technologies, au sens large du terme (c'est-à-dire les informatisations, les nouveaux supports) qui remportent la palme, suivies par les comptes rendus d'expériences étrangères. Les autres préoccupations concernent les constructions et bâtiments, les publics, la formation, l'évaluation, les collections et la politique documentaire.

Les conservateurs de bibliothèques universitaires publient dans les deux revues, mais leurs contributions sont beaucoup plus nombreuses au *BBF* qu'au *Bulletin de l'ABF* (le double sur la période 1989-1994), ce qui n'est guère surprenant.

En BDP, les auteurs sont évidemment presque uniquement des directeurs, étant donnée la population prise en compte dans cette étude : 20 directeurs-auteurs, et une adjointe ont écrit 34 articles, fournissant ainsi une honnête moyenne d'écriture, qui repose sur la présence dans l'échantillon d'auteurs entraînés. 19 établissements se trouvent représentés, soit un peu plus du cinquième des BDP. Cependant, il faudrait tenir compte aussi, pour une idée plus juste, de l'activité de publication dans la revue propre aux BDP, *Transversales*. Les contributions, très diverses, se répartissent entre les deux revues professionnelles analysées, avec peut-être une légère préférence pour le *Bulletin de l'ABF*.

En bibliothèque municipale, les 45 articles fournis émanent majoritairement des directeurs d'établissements. On note pourtant une tendance à écrire en collaboration : sur 45 articles venant de conservateurs de bibliothèque municipale, 30 sont l'œuvre du directeur seul, 11 celle d'adjoints seuls, 4 ont été écrits en tandem (3 par le directeur et son adjoint, 1 par deux adjoints). Cinq directeurs ont rédigé leur article avec des personnes d'horizon différent, ce qui porte à 9 le nombre d'articles rédigés à deux. La ville de Lyon semble propice à l'écriture : le directeur et quatre de ses adjoints ont fourni de la copie. L'autre ville productive est Nantes, dirigée pendant plusieurs années par un conservateur s'investissant dans la recherche, qui donne 4 articles.

Les sujets se répartissent sur un large éventail, avec une attention particulière portée au patrimoine, et plusieurs descriptions d'établissements nouvellement ouverts dressées par leur directeur. Le dosage des articles entre les deux revues semble inverse de la tendance constatée dans les publications des "bédépistes" : sur la période de référence 1989-1994, 18 articles ont été publiés dans le *BBF*, contre 12 au *Bulletin de l'ABF*.

L'importante participation de la BnF s'explique bien sûr par les coups de projecteur que portent les revues professionnelles sur le projet BnF et sa mise en œuvre, pendant cette période cruciale pour l'établissement (plus de 20 articles). Le rôle de la BnF comme tête de réseau (en particulier pour la mise à disposition des bases Opale et Opaline) est également bien mis en valeur. Les aspects patrimoniaux ne sont cependant pas oubliés, et sont vus à la fois sous l'angle des collections (une dizaine d'articles) et de la conservation. Au total, la représentation des divers départements et des matières semble assez équilibrée. On notera la participation particulièrement active de certains auteurs, sur les sujets de premier plan déjà formulés (l'avancement du projet BnF, la conservation).

Parmi les 78 publications, 12 articles ont été écrits en collaboration, et sont souvent le fruit d'un travail entre le directeur d'un service ou d'un département avec ses adjoints.

La BPI fournit 15 articles dont 4 émanent du chef de service "Études et recherche".

Dans les administrations, la hiérarchie est beaucoup moins présente. Les auteurs ne se trouvent pas forcément au sommet de la pyramide - directeur ou chef de département - mais sont bien souvent les responsables de dossiers particuliers. Parmi les 17 auteurs relevant du ministère de la Culture (administration), on notera la participation de deux conseillers pour le livre et la lecture et un compte rendu d'un rapport de mission commandé par la Direction du livre (sur les Maisons d'écrivains). Sur les 30 articles émanant de la SDBD, six ont été écrits par les directeurs successifs.

Le CSB contribue pour 4 articles, tous dus au président, et l'IGB pour 11 articles.

Dans le secteur de la formation apparaît la part prise par le directeur de l'IFB avec 6 articles et par un conservateur-chercheur avec quatre articles ayant trait à sa recherche.

Enfin on notera au titre des relations entre établissements de types différents que si les collaborations rédactionnelles existent, elles ne sont pas légion : trois cas seulement ont été répertoriés.

## 2.5. D'où écrit-on ? L'axe Paris/Régions

Dans les bibliothèques universitaires, les 32 conservateurs parisiens qui écrivent représentent 43 % des auteurs de SCD et apportent 34 % des articles. 13 % des conservateurs affectés dans cette région apportent une contribution.

Les régions apportent 42 auteurs et 69 articles, soit 57 % des auteurs universitaires et 66 % des articles. La présence dans leurs rangs de 2 auteurs prolifiques augmente largement leur score. Malgré cela, le nombre de conservateurs-auteurs par rapport à la population de professionnels exerçant en province est de 9 %, ce qui signifie que le climat et les conditions semblent légèrement plus propices dans les universités d'Île-de-France que dans celles des autres régions.

Cette simple observation effectuée au sein de la population universitaire est une première approche. Le comptage des articles émanant d'auteurs parisiens et franciliens dans toutes les catégories de bibliothèques représentées (164 auteurs, 221 articles) et des contributions provinciales (132 auteurs, 192 articles) fournit un constat à peu près semblable. Les établissements d'Île-de-France amènent 51 % des articles, ceux de région 44 %. Moins nombreux, les conservateurs affectés en région fournissent un taux d'articles comparable. Les contributeurs résidant en région représentent 18 % des effectifs régionaux. Leurs collègues parisiens sont légèrement plus prolifiques, avec un pourcentage de 21 % des conservateurs affectés.

## 2.6. Écriture et statut

Les conservateurs sont par statut un corps scientifique dont on peut légitimement supposer que l'activité de recherche est partie intégrante du métier. Mais on rappellera par ailleurs que les conservateurs français ne sont pas soumis à l'obligation de publier. S'ils peuvent trouver là une sorte de reconnaissance professionnelle, les publications ne sont pas vraiment prises en compte dans leur carrière, pour les promotions ou l'obtention de postes convoités.

On notera pourtant avec intérêt que parmi les auteurs se trouve un nombre non négligeable de conservateurs maintenant promus dans le corps des conservateurs généraux. Dans les revues étudiées, 96 auteurs, soit 34 % des auteurs, figurent maintenant dans ce corps ou, s'ils sont partis en retraite, en ont été membres, alors que le pourcentage de ce corps particulier est de 16 % par rapport à l'ensemble des corps de conservateurs. Les conservateurs généraux ayant écrit au moins un article en revue représentent 39 % de l'effectif des conservateurs généraux.

La présence active des conservateurs généraux dans cette sphère est corroborée par un comptage rapide dans le cercle assez restreint de l'édition professionnelle. Dans les deux autres publications citées, la proportion des conservateurs généraux auteurs est pratiquement identique : elle est pour chacune des *Histoires* de 37 % (10 des 27 conservateurs pour l'*Histoire de l'édition*, 20 des 54 conservateurs pour l'*Histoire des bibliothèques*). Dans la collection Bibliothèques cette même proportion atteint 42 % (14 auteurs sur 32 sont des conservateurs généraux). Qu'en conclure ? L'appel fait par les revues et publications aux chefs d'établissements et personnalités marquantes y est sans doute pour une part, et l'effet de cercle un peu clos (le nombre des auteurs repérés et réguliers est assez limité) pour une autre part.

## 2.7. Fréquence et régularité

Un certain nombre d'auteurs ont écrit plus ou moins régulièrement des articles au cours de ces neuf ans, parfois uniquement dans l'une des revues, souvent en partageant leurs contributions entre les deux. Le Bulletin des bibliothèques de France, par exemple, mène une politique volontariste, va chercher les auteurs. S'il existe une part de contributions volontaires, elle est faible. On sollicite à l'occasion les mêmes personnes, dont on connaît déjà le champ de compétences et les qualités d'écriture.

Sur les 46 auteurs qui apparaissent le plus souvent, c'est à dire 3 fois ou plus : 27 ont écrit 3 articles, 10 ont écrit 4 articles, 9 ont écrit plus de 4 articles.

Les éléments proposés sont à compléter d'une étude typologique sur la relation qui sous-tend les auteurs et leurs articles. Une première réflexion a permis de repérer plusieurs groupes de publications, parmi lesquels :

- \* les articles rédigés à la suite d'un travail de recherche (mémoires ENSSIB, travaux de 3<sup>ème</sup> cycle...) ou d'une formation,
- \* les comptes rendus d'expériences ou de séjours à l'étranger,
- \* les articles rédigés ès-fonctions, rendant compte d'expériences professionnelles ou d'activités particulières situées dans l'établissement

- \* les articles de réflexions allant au-delà des strictes obligations professionnelles
- \* les articles issus de l'activité de formation
- \* les hommages

On peut certainement dégager un petit groupe de conservateurs pour qui l'activité d'écriture est un complément nécessaire des activités professionnelles. Ils écrivent soit pour formaliser et conceptualiser leur expérience dans un champ particulier de compétences (qui peut varier au cours de leur carrière), soit pour apporter une synthèse sur un sujet, souvent à la lumière de ce qui se pratique à l'étranger. Chez ces conservateurs, l'écriture est suffisamment régulière pour apparaître comme partie intégrante de leur métier.

On se contentera d'amorcer la réflexion en signalant le poids de certains auteurs qui occupent de ce fait une place dans la profession et lui servent souvent de porte-parole. L'abondance et la qualité de leurs publications est telle qu'elle donne de la consistance à la catégorie d'établissement dans laquelle ils se trouvent à un moment donné de leur carrière, et en fait évoluer les résultats.

### **Conclusion**

Le caractère fragmentaire de cette étude ne permet évidemment pas de tirer de conclusions trop péremptoires. Pourtant, il semble que l'activité d'écriture constitue certainement un élément du métier de bibliothécaire, même si les auteurs d'articles, occasionnels ou réguliers, ne représentent pas la majorité de la profession.

Certaines positions professionnelles, comme le travail en administration centrale, l'habitude de la formation et de l'enseignement, fournissent aux conservateurs un supplément de motivations. Le contexte universitaire et la présence d'enseignants-chercheurs ne semblent pas jouer de rôle incitatif particulier à la recherche et à l'écriture. L'envie de transmettre expérience ou savoir par l'écriture ne paraît pas non plus être significativement favorisée par une position géographique ou une autre, puisqu'il n'existe pas de différence marquante entre Paris et l'Île-de-France, riches en établissements documentaires, et les régions. La Bibliothèque nationale de France abrite en son sein, de manière stable, un volant de conservateurs exerçant une activité de recherche, ou de professionnels soucieux d'expliquer le fonctionnement de ses services.

On constate que l'activité d'écriture donne à qui la pratique une certaine visibilité. Si les publications professionnelles ne sont pas formellement prises en compte dans la carrière, on notera pourtant, dans le corpus, la présence non négligeable des conservateurs généraux, que le nombre des articles fournis par les directeurs d'établissements explique seulement en partie.

Dans la mesure où le spectre des auteurs est relativement faible, on est conduit à chercher tous les arguments propres à attirer quelques vocations. On peut souhaiter en effet que l'activité d'écriture soit plus largement répandue dans toutes les catégories d'établissements, et particulièrement là où elle est la plus faible. Peut-être conviendrait-il de rechercher les moyens propres à en favoriser davantage l'émergence.